

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 21

Services du Premier Ministre.

III. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 28), 837 (tome XIII), 840 (tome IV) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — La situation dans les départements d'Outre-Mer	4
A. — Aperçu de la situation économique.....	4
B. — Aperçu sur la situation sociale.....	10
II. — Les choix budgétaires	13
A. — Examen d'ensemble.....	13
B. — Les dépenses ordinaires.....	15
C. — Les dépenses en capital.....	18
Observations de la Commission des Finances	24
ANNEXE I. — Evolution du produit intérieur brut dans les D. O. M.	31
ANNEXE II. — Les actions sociales tendant directement à améliorer les conditions et le niveau de vie dans les D. O. M.	37
ANNEXE III. — Le service militaire adapté dans les départements d'Outre-Mer	49

Mesdames, Messieurs,

Axé sur un développement rapide, donnant la priorité à la mise en valeur du potentiel local, le V^e Plan dans les départements d'Outre-Mer a fait de l'essor des investissements, et notamment des investissements industriels, l'un des soutiens indispensables de leur expansion. Il a proposé que toutes les voies de cet essor soient utilisées à bon escient et que soient mis en œuvre les moyens d'une politique de croissance économique.

Parvenus à la dernière année d'application du V^e Plan en 1970, nous aurons, à l'occasion de l'examen du projet de budget des départements d'Outre-Mer, à rechercher si et dans quelle mesure les objectifs ainsi définis ont pu être atteints.

Sans doute les crédits budgétaires ne sont-ils pas les seuls à financer les activités ainsi entreprises ; néanmoins dans l'économie de ces pays qui présentent encore les caractéristiques principales de territoires en voie de développement, on sait que le rôle primordial d'incitation est dévolu aux dotations publiques. Aussi n'est-il pas exagéré de dire que les choix budgétaires préfigurent la plupart du temps les options économiques de ces départements d'Outre-Mer et de constater que l'utilisation des fonds publics a d'heureuses conséquences ou conduit à des résultats médiocres suivant que l'affectation qui en est faite porte sur un secteur productif ou peu fécond économiquement.

Avant d'étudier les moyens fournis en 1970 aux départements d'Outre-Mer par le budget, il nous a paru intéressant de faire le point de leur situation économique, en nous appuyant sur des éléments d'information fournis par le Ministère d'Etat chargé des départements et des territoires d'Outre-Mer.

I. — LA SITUATION DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

A. — Aperçu de la situation économique.

Ainsi que le reconnaît le rapport d'exécution du V^e Plan dans les départements d'Outre-Mer, ceux-ci présentent actuellement les signes d'un certain essoufflement.

« Bien que leur croissance économique paraisse mieux répartie, le taux de croissance de la production intérieure brute retenu par le V^e Plan ne se réalisera qu'avec une aide croissante de la Métropole, accentuant par là même l'aspect parfois marginal de certaines actions de développement.

« Cela n'a rien de surprenant, s'agissant de pays, où, si l'effort de modernisation entrepris depuis longtemps a déjà porté ses fruits, subsistent encore des caractères évidents de sous-développement.

« Aux aléas classiques de conjoncture s'ajoutent des difficultés dues au relief, au climat (cyclones) et structures socio-économiques, qui ne trouveront de solutions durables qu'avec le temps. »

Il n'est pas inintéressant d'éclairer par des chiffres cette constatation.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du produit intérieur brut des trois départements insulaires.

Produit intérieur brut aux Antilles et à la Réunion.

DESIGNATION	MONTANTS annuels en prix courants.			VARIATIONS annuelles en pourcentage.		IMPORTANCE relative en pourcentage.		
	1965	1966	1967	1966	1967	1965	1966	1967
	(En millions de francs.)							
Secteur primaire.....	552	591	558	+ 7	— 5,5	19	18,5	16,5
Secteur secondaire.....	410	485	501	+ 18	+ 3	14	15	14,5
Secteur tertiaire et administrations	1.970	2.119	2.327	+ 7,5	+ 9,8	67	66,5	69
Totaux.....	2.932	3.195	3.386	+ 9	+ 6	100	100	100

On peut constater que le secteur primaire (agriculture et pêche...) est en déclin, et cela dans les trois départements. La chute est d'environ 13 %. L'essentiel de la croissance du produit intérieur brut provient du tertiaire : commerce, services, administrations, ces dernières représentant 38 % du secteur. Au total, le tertiaire équivaut à près de 70 % du produit intérieur brut contre 45 % en métropole.

La production agricole des D. O. M. repose sur un très petit nombre de produits tous soutenus par des mécanismes soit nationaux, soit européens : la situation de ces diverses productions ne laisse pas d'être préoccupante.

1° LES PRINCIPALES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

Pour le *sucre*, le règlement communautaire offre une garantie de prix jusqu'à un certain tonnage. Or, seule la Réunion utilise à 100 % son quota, le dépassant même. La Guadeloupe et surtout la Martinique, avec des productions de 140.000 tonnes et 35.000 tonnes en moyenne pour des quotas de 180.000 et 70.000, sont bien loin des résultats qu'elles pourraient obtenir.

Sans doute la campagne 1969 devrait-elle être meilleure qu'en 1968 car un effort très important a été entrepris depuis deux ans en vue de la mécanisation des façons culturales et des travaux de récolte et de transport.

Ces nouvelles techniques doivent permettre une diminution des prix de revient : elles obligent à entreprendre dans certaines régions de gros travaux de remodelage des terres pour permettre l'utilisation rationnelle des machines et conduisent à grouper les agriculteurs soit pour réaliser ces travaux (Association syndicale en Martinique) soit pour utiliser au mieux certains équipements de transport (C. U. M. A. en Guadeloupe).

Les estimations pour 1969 sont les suivantes :

	CANNES manipulées.	SUCRE PRODUIT	RENDEMENT en sucre.
Réunion	2.400.000	260.000	9,50
Guadeloupe	1.720.000	145.300	8,40
Martinique	422.000	31.500	7,48

L'industrie sucrière a tardé à se moderniser. En 1969, trois des six usines de la Martinique se sont regroupées pour former une société unique ; toutefois, la rationalisation entraîne des suppressions d'emplois. Situation paradoxale : a) les soutiens de prix n'ont pas incité à la modernisation mais ne permettent pas aux entreprises de survivre sans se moderniser ; b) la rationalisation supprime des emplois sans que les charges de soutien diminuent. Il faut ajouter que les conditions salariales tendent à s'égaliser avec la métropole. Les productions exotiques des D. O. M. — en concurrence donc avec des produits en provenance de pays sous-développés — ne peuvent que rester « à soutenir ».

C'est le cas de *la banane*. La production des D. O. M. est absorbée à 90 % par la métropole ; il faut, à cet égard, souligner que tous les efforts de la France pour établir une préférence communautaire pour ce fruit sont jusqu'à présent restés vains, alors que nos partenaires, notamment l'Allemagne fédérale, sont importateurs de ce produit.

Cependant les cours et la production, qui apparaissent relativement satisfaisants pour la Martinique où les prévisions du V^e Plan sont respectées, la récolte devant atteindre en 1969 220.000 tonnes brutes, restent encore insuffisants pour apaiser en Guadeloupe, le malaise consécutif aux trois cyclones de la période 1963-1967 : on estime à 62 millions de francs l'endettement des planteurs qui, malgré cet effort, n'ont pu reconstituer que les deux tiers de la bananeraie et dispenser les soins traditionnels en engrais et traitements.

Cette diminution des surfaces et des rendements a provoqué en 1968 et au début de 1969 une baisse très sensible de recettes.

C'est dans ces conditions que le F. O. R. M. A. - D. O. M. a décidé (1) de participer par l'intermédiaire de l'I. F. A. C., et dans la limite de trois millions de francs, aux frais entraînés par la lutte phytosanitaire à engager dès cette année.

Les traitements ont été entrepris dès le mois de mai et des résultats encourageants peuvent être déjà constatés. Rendements et recettes sont nettement améliorés.

L'endettement des planteurs reste néanmoins un problème préoccupant qui appelle des mesures particulières.

(1) Décision n° 69-21 du 19 mars 1969.

2° LA DIVERSIFICATION DES CULTURES

La nécessité de respecter un certain équilibre agricole, et surtout le souci de mieux asseoir l'économie des départements d'Outre-Mer, trop exclusivement fondée sur la canne à sucre, ou sur la canne à sucre et la banane, rendent particulièrement nécessaire l'orientation des activités agricoles vers une diversification des cultures.

Des résultats déjà très probants ont été obtenus à cet égard. C'est ainsi qu'il a été possible de doubler certains rendements (maïs en particulier) et d'obtenir dans le domaine des cultures maraîchères et fruitières des accroissements de production et de productivité importants.

Il reste cependant des efforts à accomplir notamment en ce qui concerne les cultures vivrières où les besoins sont considérables et où il importe de substituer rapidement une production locale à des importations onéreuses.

De même en ce qui concerne l'élevage, l'objectif consiste à satisfaire l'intégralité des besoins. Il devrait être réalisé assez rapidement en ce qui concerne les porcs et les volailles dont la production est en progrès constant et dont les taux de croissance atteignent 8 et 15 %. Pour les produits laitiers et la viande bovine, cet objectif sera plus difficile à atteindre car ces produits sont relativement désavantagés par la faiblesse des prix à la consommation.

Quant aux perspectives les plus encourageantes, elles résident dans les cultures qui ont une incidence notable sur la vie économique et que, pour cause, on appelle cultures complémentaires ; leur développement récent marque la volonté des producteurs d'utiliser au mieux toutes les ressources du sol et du climat.

Elles concernent principalement :

Aux Antilles :

— les cultures maraîchères telles que les aubergines, les concombres, les poivrons et les haricots verts. Ces cultures en raison des rendements et de leurs expéditions à contre-saison en métropole, sont susceptibles de connaître un développement heureux ;

— les cultures fruitières telles que l'avocat dont l'augmentation de consommation en France a permis de réaliser d'importants investissements, car il ne faut pas oublier que l'avocatier ne donne des fruits que cinq ans après sa plantation.

A la Réunion :

— le tabac, l'implantation de la variété Burley a permis de donner un regain d'activité à cette culture. Les producteurs ont été groupés en Sociétés d'intérêt collectif agricole « Sica » et on construit un atelier de stabilisation et de conditionnement moderne afin de pouvoir développer leurs expéditions sur la métropole. La campagne tabacole de 1967-1968 a permis de récolter 20 tonnes de tabac brut et l'on espère que la campagne prochaine permettra une récolte de 80 tonnes.

3° L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

a) *Les investissements industriels.*

S'agissant des investissements industriels et des créations d'industries, la situation, telle qu'elle découle des agréments accordés pour les trois premières années de la période du V^e Plan, permet de conclure que les objectifs de ce plan seront, sinon atteints du moins approchés, d'autant plus que les chiffres réels sont supérieurs à ceux indiqués ci-dessous compte tenu du fait que certains promoteurs ne demandent pas le bénéfice de la prime d'équipement.

Ensemble des quatre départements d'Outre-Mer.

	INVESTISSEMENTS globaux.	MONTANT global des primes. (Millions.)	EMPLOIS nouveaux découlant de la mise en œuvre des projets primés.
1966 : 19.....	20	2,2	570
1967 : 15.....	15,6	1,65	413
1968 : 19.....	165	12,5	820

Parmi les 19 projets industriels primés en 1968 figurent la plupart des grands projets (broyage de clinkers des trois départements, usines d'engrais et raffinerie de pétrole).

b) *Les équipements hôteliers.*

Au cours de la période du V^e Plan les équipements hôteliers ont progressé dans les quatre départements d'Outre-Mer.

Ainsi, le nombre d'hôtels susceptibles d'accueillir une clientèle touristique qu'ils soient classés ou non (de 4 étoiles à 1 étoile) est de 56 ; ils se répartissent ainsi qu'il suit :

	HOTELS	RESTAURANTS principaux.	CABARETS
Guadeloupe et dépendances.....	17	»	42
Saint-Martin	4	»	1
Martinique	21	33	6
Guyane	7	»	»
La Réunion.....	7	11	»
Total	56	44	43

Cependant les primes d'équipements hôteliers dans ces quatre départements sont réservées aux créations et aux extensions d'hôtels d'une certaine importance.

Or il apparaît indispensable de faciliter également l'implantation dans les D. O. M. d'une infrastructure hôtelière complémentaire. Ainsi l'aide de l'Etat pourrait-elle être attribuée à la construction de petits hôtels de moins de 40 chambres, plus modestes mais mieux adaptés également à cette clientèle qu'il ne faudrait pas négliger : la clientèle des classes moyennes métropolitaines.

Comme l'a noté de manière pertinente le rapporteur pour avis de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, M. Sablé, dans l'étude qu'il a présentée à l'occasion de l'examen du présent projet de budget : « on voit tout l'intérêt qu'il y aurait à permettre aux Français métropolitains, disposant de revenus moyens, de connaître les Antilles ou l'île de la Réunion. Pour cela, outre le développement d'hôtels plus modestes, il est nécessaire d'abaisser

le tarif des lignes aériennes pour favoriser non seulement le développement du tourisme, mais, d'une manière générale, celui des affaires entre les D. O. M. et la Métropole.

« Les résultats obtenus à cet égard sont, il faut le dire, particulièrement décevants. »

B. — Aperçu sur la situation sociale.

Dans le rapport présenté sur l'exécution du V^e Plan dans les départements d'Outre-Mer, on lit ceci :

« Des problèmes importants doivent trouver des solutions rapides : il en est ainsi de la nécessité dans les trois départements insulaires de dégager des emplois en nombre suffisant.

« La marée montante de la jeunesse et les délicates responsabilités de formation qu'elle implique posent sur ce point des problèmes graves qui vont dominer, à n'en pas douter, le futur immédiat. »

La situation démographique des départements insulaires et ses incidences dans le domaine économique ont préoccupé depuis 1948 les autorités compétentes ; leur natalité, une des plus importantes du monde, s'établissant vers 1955 à 39,1 % à la Guadeloupe, 42,2 % à la Martinique et 54,2 % à la Réunion. On constatait un accroissement annuel de population de 2,75 % en Martinique, 2,80 % en Guadeloupe et 3,40 % à la Réunion.

De 1966 à 1968, la population de vingt à cinquante-huit ans a augmenté de près de 40.000 personnes. Certes, 15.000 ressortissants des trois départements insulaires se sont installés en France grâce au Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D. O. M.). On reste cependant loin du compte, d'autant que le pourcentage des actifs dans les D. O. M. est très faible.

Au surplus, mesurer le nombre des chômeurs totaux ou partiels n'est pas encore possible.

1° LA POLITIQUE DE MIGRATION

Le V^e Plan a déterminé la nécessité de poursuivre et d'amplifier le mouvement de migration des départements d'Outre-Mer vers la Métropole.

Les activités du Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D. O. M.) sont déterminées par ses statuts et précisées par les instructions de l'autorité de tutelle : elles se développent dans le cadre des prévisions du Plan.

La société d'Etat :

— reçoit et instruit les demandes de concours présentées par les candidats migrants ;

— accueille les intéressés à leur arrivée et assure leur transit jusqu'à leur lieu de destination ;

— procure une préformation et une formation professionnelle aux travailleurs ou travailleuses sans spécialisation ;

— recherche des débouchés et contribue, avec les organismes compétents du travail, au placement des travailleurs, qu'il s'agisse de migrants terminant leur stage de formation, de spécialisés désireux de s'établir en Métropole ou de travailleurs ayant perdu leur emploi.

Par ailleurs, elle concourt à l'adaptation et à la stabilisation des migrants.

Les migrations facilitées par le B. U. M. I. D. O. M. sont allées croissant jusqu'en 1967 pour accuser un léger recul en 1968 dû essentiellement aux événements de mai, à l'interruption des communications et à l'annulation de certains stages.

Alors que les implantations antillaises ont atteint leur plafond en 1965 pour amorcer, à partir de l'année suivante, une légère régression, les arrivées de Réunionnais en Métropole ont été en augmentation constante ; d'abord nettement inférieures à celles des Antillais, elles leur sont, à présent, sensiblement supérieures.

2° LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle a été une des préoccupations constante du Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer.

Sur 27.889 travailleurs et travailleuses implantés de 1962 au 31 décembre 1968 — déduction faite de 9.831 regroupements familiaux — 15.968 migrants, soit environ 57 %, ont reçu une formation professionnelle.

Conformément à sa doctrine constante, le B. U. M. I. D. O. M. a fait appel, dans le domaine de la formation professionnelle, à

tous les organismes susceptibles d'apporter une qualification ou une spécialisation aux migrants : A. F. P. A. et établissements relevant de l'Etat, d'organisations professionnelles ou de l'initiative privée.

Les perspectives 1969 découlent des orientations données en 1968 et précisées devant le Parlement au cours de la discussion budgétaire de l'an dernier.

Les mesures nouvelles répondent à un double objectif :

— développer la migration réunionnaise vers la Métropole et venir efficacement en aide aux Réunionnais rapatriés de Madagascar ;

— stabiliser la migration antillaise vers la Métropole et l'orienter vers différents Etats américains (Canada, Amérique du Sud).

Il est prévu 2.300 à 2.500 migrations en provenance de chacun des départements antillais et environ 3.500 en provenance de la Réunion.

Cependant ces interventions publiques, bien qu'elles offrent des résultats non négligeables, doivent être effectuées avec beaucoup de prudence. Déjà l'action en faveur des migrations vers des territoires étrangers, tels le Canada, l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil peut susciter de sérieuses réserves.

Le problème est particulièrement complexe, puisque du fait d'une démographie difficilement contrôlable, le chômage et en particulier le chômage de très nombreux jeunes est très préoccupant. C'est dire combien les questions économiques et politiques dans ces départements d'Outre-Mer appellent des réponses urgentes, que seuls les pouvoirs publics peuvent apporter. C'est dire aussi l'importance des choix budgétaires pour ces pays.

II. — LES CHOIX BUDGETAIRES

A. — Examen d'ensemble.

Comparé à celui de 1969, le projet de budget des départements d'Outre-Mer pour 1970 se présente de la manière suivante :

	1969	1970	DIFFERENCE
		(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
Titre III. — Moyens des services.	86.513.895	99.072.888	+ 12.558.993
Titre IV. — Interventions publiques	41.325.200	41.325.200	>
Total	127.839.095	140.398.088	+ 12.558.993
<i>Dépenses en capital :</i>			
Crédits de paiement.....	166.173.000	150.105.000	— 16.068.000
Total	294.012.095	290.503.088	— 3.509.007
<i>Dépenses en capital (autorisations de programme)</i>	159.950.000	(a) 146.565.000	— 13.385.000

(a) Auxquelles pourront s'ajouter 15.975.000 F au titre du Fonds d'action conjoncturelle.

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, ce projet de budget est essentiellement caractérisé par une réduction de 3,5 millions de francs de dépenses globales qui passent de 294 millions de francs en 1969 à 290,5 millions pour 1970, soit une diminution de 1,2 % du montant des crédits votés pour la présente année, alors que le budget général s'accroît de 6,3 % de 1969 à 1970.

Cette réduction des dotations s'analyse par rapport à l'année précédente en :

— une majoration de 9,8 % des dépenses ordinaires au sein desquelles les moyens des services s'accroissent de 14,5 %, tandis que les interventions publiques demeurent au montant atteint l'année précédente ;

— une baisse des dépenses en capital de 9,6 % pour les crédits de paiement et de 9,4 % pour les autorisations de programme.

Ce projet de budget est donc un budget de régression notable : en effet si l'on met à part ce que nous appellerons les charges fixes, constituées par les dépenses des moyens et services, on constate que la réduction des crédits de paiement de 9,6 % par rapport à 1969, survenant de manière concomitante avec une hausse des prix évaluée à 4 % selon les comptes prévisionnels de la Nation, conduit à une baisse de près de 14 % du volume des investissements. On note, en outre, que la baisse des dotations affectées aux dépenses en capital est plus forte que celle du budget général (— 7,1 %).

On est en droit dès lors d'observer que le choix politique consistant à faire peser plus lourd sur ce budget le poids de l'austérité paraît pour le moins discutable. Avec un tel budget en 1970 l'écart entre la situation économique et sociale des départements d'Outre-Mer et celle de la Métropole aurait risqué d'être encore accru, si le Gouvernement, conscient de l'injustice qu'une telle décision pouvait comporter, n'avait opportunément augmenté le volume des dotations budgétaires servies aux ministères techniques au titre d'interventions dans les départements d'Outre-Mer.

Nous reproduisons ci-après le tableau qui donne la récapitulation générale des dépenses civiles dans les départements d'Outre-Mer. L'examen du projet de budget proprement dit de ces départements ne saurait désormais se concevoir sans cette lecture puisque pour 1970 les crédits affectés aux ministères techniques sont de 1.400 millions de francs alors que le projet de budget des départements d'Outre-Mer ne s'élève qu'à 290,5 millions.

	1969			1970		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
	(En millions de francs.)					
Affaires culturelles.....	0,303	0,938	1,241	0,375	1,723	2,098
Affaires sociales.....	»	281,737	281,737	»	302,803	302,803
Agriculture.....	»	40,742	40,742	»	39,900	39,900
Anciens combattants.....	»	10,718	10,718	»	10,775	10,775
Développement industriel et scientifique.....	»	1,158	1,158	»	1,218	1,218
Economie et finances :						
Charges communes.....	»	146,754	146,754	»	153,095	153,095
Services financiers.....	»	80,526	80,526	»	86,455	86,455
Education nationale.....	»	496,554	496,554	»	543,725	543,725
Equipement et logement.....	0,456	68,271	68,727	0,456	70,049	70,505
Intérieur.....	0,134	14,260	14,394	0,068	15,458	15,526
Justice.....	»	24,650	24,650	»	25,566	25,566
Services du Premier Ministre :						
Jeunesse, sports et loisirs.....	»	33,647	33,647	»	34,142	34,142
Départements d'Outre-Mer.....	2,932	229,100	232,032	3,238	225,434	228,672
Groupement des contrôles radio-électriques.....	»	0,396	0,396	»	0,449	0,449
Transports :						
Aviation civile.....	1,068	25,083	26,151	1,099	24,185	25,284
Marine marchande.....	»	10,731	10,731	»	10,695	10,695
Postes et télécommunications..	»	146,138	146,138	»	152,172	152,172
Totaux.....	4,893	1.611,403	1.616.296	5,236	1.697,844	1.703,080

Si aux dépenses civiles on ajoutait les dépenses militaires, on atteindrait une enveloppe de 1,87 milliard de francs qu'il faut comparer à celle de 1,78 milliard de francs en 1969, soit + 4,8 %.

B. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 127.839.095 F en 1969 à 140.398.088 F pour 1970 et sont par conséquent en progression de 9,8 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation de 12.558.993 F concerne uniquement les moyens des services, aucune

dotation supplémentaire n'étant allouée en 1970 pour des interventions publiques, ce qui signifie qu'aucune mesure nouvelle n'ait été inscrite au titre de celles-ci.

La progression constatée correspond essentiellement :

— au titre des *mesures acquises*, à l'augmentation des crédits réservés aux moyens des services pour tenir compte de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et du relèvement des prestations familiales et des cotisations de sécurité sociale, d'une part, et de l'application de différents textes statutaires, d'autre part (+ 10.889.416 F) ;

— au titre des *mesures nouvelles*, à un renforcement prévu des effectifs de la Sûreté nationale dans les départements d'Outre-Mer (+ 1.636.052 F) et à la création d'emplois dans les unités du service militaire adapté et les bureaux d'études dans les départements d'Outre-Mer.

Avant de préciser le détail de ces mesures nouvelles, il faut souligner qu'elles répondent aux objectifs généraux suivants :

— nécessité de doter le secrétariat général et les administrations extérieures des moyens financiers nécessaires à la gestion d'un personnel suffisant, notamment en ce qui concerne les effectifs de police ;

— renforcement des moyens du service militaire adapté...

1° LES MOYENS DES SERVICES

La croissance de 12.558.993 F, soit 14,4 % du montant des crédits par rapport à l'an dernier, est due :

a) *Au titre des mesures acquises* :

— à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques applicables aux 1^{er} juin et 1^{er} octobre 1968 et au 1^{er} avril 1969 (+ 8.264.561 F) et de la décision prise en 1969 au titre de l'accroissement du nombre des emplois du service militaire adapté à la Réunion (+ 313.553 F) ;

— à un ajustement aux besoins réels des crédits du S. M. A. pour tenir compte du relèvement au 1^{er} janvier 1969 des taux des prestations d'alimentation (+ 635.095 F).

b) A la mise en œuvre des *mesures nouvelles* concernant une modification de l'organisation des services (+ 1.832.836 F) ou l'établissement de certaines économies (— 1.020.378 F).

Ces mesures nouvelles sont essentiellement les suivantes :

— un *renforcement de l'action administrative* au Secrétariat général des départements d'Outre-Mer par l'extension des activités des services centraux (+ 26.784 F) ;

— *la modification des moyens des unités de la Sûreté nationale dans les départements d'Outre-Mer* : celle-ci entraîne une majoration de dépenses de 1.636.052 F, nécessitée notamment par la création de 25 emplois nouveaux.

Les effectifs de la police dans les quatre départements d'Outre-Mer seraient en effet actuellement insuffisants par suite :

— de l'accroissement démographique rapide ;

— de l'afflux des populations rurales vers les centres urbains ;

— des charges administratives de plus en plus nombreuses dévolues aux services de police ;

— du régime particulier des congés ;

— de l'ouverture d'aérodromes à vocation internationale ;

— du trafic portuaire sans cesse croissant ;

— de l'ouverture de la base spatiale de Kourou (Guyane).

— *le renforcement des moyens d'action du service militaire adapté* (+ 170.000 F) devrait se traduire par la création en Guadeloupe d'une antenne du bureau d'études de la zone Antilles-Guyane.

2° LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le montant des crédits prévus en faveur des interventions publiques demeure en 1970 au niveau atteint en 1969, soit 41.325.200 F. Si aucune mesure acquise ne modifie cette dotation, par contre deux mesures nouvelles sont inscrites : l'une en faveur des collectivités locales (+ 800.000 F) et l'autre sous la forme d'une économie dans le secteur de l'action sociale (— 800.000 F).

a) *L'inscription d'un crédit supplémentaire de 800.000 F pour l'octroi aux communes « des subventions à caractère obligataire » prévues par les décrets du 30 mars 1948 et du 28 mars 1957.*

Le décret du 30 mars 1948 a organisé la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des collectivités locales, les allocations étant proportionnelles au nombre d'habitants du département et au nombre des élèves scolarisés dans les communes.

Par ailleurs, le décret du 28 mars 1957 permet de compenser les pertes de recettes subies par les communes du fait des exonérations d'impôts sur constructions nouvelles.

b) Une économie de 800.000 F qui porte sur :

- les migrations..... 600.000 F.
- la préformation professionnelle. 80.000 F.
- la promotion de la jeunesse... 120.000 F.

En ce qui concerne les migrations, la subvention annuelle de 18.010.000 F délivrée au B. U. M. I. D. O. M. est donc réduite de 600.000 F. Elle se répartit proportionnellement sur tous les postes du budget de cet organisme.

La diminution sensible des crédits affectés à la préformation professionnelle et à la promotion de la jeunesse pourra être, semble-t-il, compensée par une participation supplémentaire des Fonds d'action sanitaire et sociale spécialisés des Caisses régionales de la Sécurité sociale. Un effort accru sera également sollicité du Fonds national de formation professionnelle et de promotion sociale.

C. — Les dépenses en capital.

Par rapport au niveau atteint en 1969, les crédits de paiement diminuent de 9,6 % et les autorisations de programme de 8,4 %. Toutefois, si l'on tient compte de celles bloquées au Fonds d'action conjoncturelle (+ 15.975.000 F), elles seraient en progression très légère par rapport à 1969 (+ 1,6 %).

1° LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Les dotations du chapitre 58-40, qui retracent les opérations d'équipement de la Sûreté nationale dans les départements d'Outre-Mer, sont pour 1970 :

- de 675.000 F en autorisations de programme ;
- et de 675.000 F en crédits de paiement.

Cette dotation est destinée à la construction d'un hôtel de police à Saint-Denis-de-la-Réunion.

2° LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

a) *Les subventions versées au titre du F. I. D. O. M.*

Elles figurent dans le tableau ci-dessous pour les exercices 1969 et 1970.

	1969	1970	DIFFERENCE
	(En francs.)		
1. Section centrale (chap. 68-00) :			
— Autorisations de programme..	123.690.000	113.920.000	— 9.770.000
— Crédits de paiement.....	128.820.000	116.750.000	— 12.070.000
2. Section locale (chap. 68-02) :			
— Autorisations de programme..	29.710.000	26.740.000	— 2.970.000
— Crédits de paiement.....	29.903.000	28.800.000	— 1.103.000

Au total c'est de plus de 12 millions de francs que la dotation du F. I. D. O. M. est réduite en 1970 par rapport à cette année ; cette diminution substantielle entraîne une modification des choix sensible.

Ainsi à la fin de 1970 on n'aura pas atteint les objectifs fixés par le V^e Plan.

ANNÉES	F. I. D. O. M.	
	Montant des autorisations de programme annuelles.	Pourcentage.
1966	120	16
1967	140	18,7
1968	157	20,9
1969	153,4	20,5
1970	140,6	18,7

ANNÉES	Montant des autorisations de programme cumulées.	Pourcentage.
1966	120	16
1967	260	34,7
1968	417	55,6
1969	570,4	76,1
1970	711	94,8
V ^e Plan	750	100

C'est essentiellement sur la section centrale que portent les abattements ; en effet, pour les crédits de paiement, sur 13,3 millions de francs de réduction, 12,1 sont des dotations de ladite section. Ce choix paraît judicieux car les crédits de la section locale sont utilisés par les conseils généraux pour les opérations dont ils connaissent bien l'opportunité et l'enjeu.

Les autorisations de programme.

La répartition indicative des dotations de l'exercice 1970 donne la priorité aux interventions en faveur du développement :

— des productions agricoles, et en particulier à la réalisation du programme de restructuration de l'industrie sucrière et de relance des plantations de canne dans les deux départements de la Martinique et de la Guadeloupe ;

— du tourisme par la création des infrastructures d'accompagnement des hôtels dont la construction est prévue et des équipements de loisirs ;

— enfin, des industries nouvelles dont l'implantation est aidée par l'octroi de primes d'emploi et d'équipement.

La ventilation des autorisations de programme est effectuée par le Comité directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible actuellement que de donner une répartition indicative pour l'année 1970.

Répartition indicative des crédits de la tranche F. I. D. O. M. pour 1970.
(Autorisations de programme.)

	SECTION CENTRALE		SECTION LOCALE	
	Crédits. (En francs.)	%	Crédits. (En francs.)	%
Aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie	71.000.000	62,3	4.740.000	17,7
Infrastructure économique	27.500.000	24,2	4.800.000	17,9
Equipement social	»	»	2.800.000	10,5
Aide au développement de la construction et à l'urbanisme	15.420.000	13,5	14.400.000	53,9
	113.920.000	100	26.740.000	100

Les crédits de paiement.

— *la section centrale* : les crédits de paiement passent de 128.820.000 F en 1969 à 116.750.000 F pour 1970, soit une réduction de 9,4 % d'une année sur l'autre ; les demandes présentées correspondent à la couverture des opérations nouvelles au niveau de 71 %.

— *la section locale* : le montant des crédits de paiement est moins diminué : 29.903.000 F en 1969 à 28.800.000 F pour 1970 (— 3,7 %), la couverture des opérations nouvelles étant de 32 % du montant des autorisations de programme.

*
* *

Les conséquences de la réduction de la dotation de la section centrale seront, pour l'essentiel, les suivantes :

Infrastructure routière.

A la Guyane, le secteur de route pont des Cascades-Montsinéry, dont l'élargissement et le renforcement pourra être partiellement réalisé sur crédit 1969 comme prévu, risque de rester sans suite ; les autres travaux entre Rochambeau et le pont des Cascades, qui auraient dû être exécutés en 1970-1971, ne sont pas assurés ; le préfet se bornera sans doute à l'inscription de crédits d'étude.

Les travaux de bitumage du secteur Saut-Sabbat-Saint-Laurent, continués chaque année, seront ou suspendus ou limités.

On peut espérer que la construction de la route de liaison avec le port du Degrard des Cannes, dont les travaux commenceront en mars 1970, seront effectués.

Infrastructure portuaire.

Deux appontements minéraliers, l'un à la pointe des Carrières, à la Martinique, l'autre à la pointe Jarry, à la Guadeloupe, ont déjà fait l'objet d'inscriptions aux F. I. D. O. M. précédents. Le résultat des appels d'offres lancés après des études précises ont fait ressortir des prix supérieurs aux inscriptions du F. I. D. O. M., de l'ordre de plusieurs millions. Compte tenu des réductions imposées au F. I. D. O. M., ces deux appontements (usines de clinkers et des raffineries) qui s'installent, ne seront entrepris que par compression d'autres dépenses.

A la Guyane, l'inscription d'une somme de 5 millions au F. I. D. O. M. 1970 prévue pour la construction du port du Degrard des Cannes, conjointement avec un financement du Fonds européen de développement (F. E. D.), sera respectée mais pèsera assez lourdement sur la tranche 1970 de ce département.

A la Réunion, les travaux portuaires habituels seront limités, sans toutefois que soient touchées la construction de la darse de commerce et de la darse de pêche de l'extension Sud du port de la pointe des Galets.

Energie électrique.

Les conséquences des réductions générales de crédit ne pourront être connues qu'après étude comparée entre les divers secteurs d'activité relevant d'un financement du F. I. D. O. M.

Il est vraisemblable que certains investissements prévus devront être différés ; ce serait le cas en particulier d'un groupe Diesel à la centrale de Kourou (Guyane) et d'un groupe à la centrale de Fort-de-France.

Les interventions de la S. A. T. E. C., dont les moyens sont réduits tous les ans, seront, elles aussi, très limitées et devront s'appliquer à quelques opérations précises.

Urbanisme et habitat.

Les réductions de crédit affecteront les programmes de chacun des départements d'Outre-Mer et auront pour conséquence d'en retarder l'exécution ; les répercussions seront particulièrement sensibles à la Guadeloupe, dont le programme assez important présente pourtant un caractère d'urgence.

b) Les dotations allouées au service militaire adapté dans les départements d'Outre-Mer.

	1969	1970	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Autorisations de programme :			
Chapitre 68-11.....	5.200.000	4.680.000	— 520.000
Crédits de paiement :			
Chapitre 68-11.....	6.200.000	3.180.000	— 3.020.000

Ces crédits sont essentiellement destinés :

- à la poursuite du programme des travaux réalisés au profit des collectivités locales dans les quatre départements d'Outre-Mer ;
- au renouvellement du parc d'engins de travaux publics ;
- aux travaux nécessaires au regroupement du 1^{er} bataillon du S. M. A., de l'état-major et de la direction des travaux du S. M. A. à proximité de Fort-de-France, au domaine de La Favorite.

c) *Les subventions octroyées aux collectivités locales.*

— pour les *grosses réparations des édifices cultuels* leur appartenant (chap. 68-20), le crédit de 100.000 F demandé pour 1970 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur. Son maintien s'avère toujours nécessaire pour permettre de procéder aux réparations les plus urgentes.

— pour les *constructions publiques* (chap. 68-50), le crédit de 450.000 F prévu pour 1970 en autorisations de programme est destiné à subventionner selon les règles habituelles les constructions publiques envisagées dans les quatre départements d'Outre-Mer ; le supplément de 450.000 F, demandé par rapport aux crédits inscrits en 1969, représente la participation de l'Etat aux constructions de nouvelles mairies en Guyane et d'une sous-préfecture à la Réunion.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Comme chaque année, votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés. Elle laisse le soin aux parlementaires des départements d'Outre-mer de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se présentent dans ces départements.

*

* *

Votre Commission des Finances ayant constaté que le projet de budget proprement dit des départements d'Outre-Mer est insuffisant pour permettre de remédier de façon satisfaisante à l'écart important entre le niveau de vie des populations françaises vivant dans ces départements d'Outre-Mer et celui du peuple métropolitain observe que, malgré l'austérité budgétaire, le Gouvernement va, par le canal des ministères techniques, allouer à ces pays en 1970 une masse globale de crédits budgétaires en définitive supérieure à celle attribuée en 1969. Elle donne acte au Gouvernement de cette décision judicieuse qui permettra de poursuivre dans ces départements d'Outre-Mer un objectif ambitieux : hisser ces régions des Antilles, de Guyane et de la Réunion au niveau de développement économique et social enregistré dans nos régions de métropole.

Votre commission s'est préoccupée également de savoir dans quelle mesure il avait été tenu compte des observations faites par elle les années précédentes et a évoqué les problèmes pour lesquels elle souhaiterait obtenir du Gouvernement des renseignements circonstanciés.

1° *La départementalisation.*

La Commission des Finances reste convaincue que la départementalisation totale et complète de nos départements d'Outre-Mer est une nécessité impérieuse qui correspond aux engagements maintes fois pris vis à vis de la population. Elle souhaiterait à cet

égard que des précisions soient apportées par le Gouvernement sur les résultats de sa politique sociale dans les départements d'Outre-Mer.

Considérant l'acuité des problèmes démographiques et leurs incidences graves dans le domaine économique comme leurs répercussions sur le plan politique, elle se demande si, sans revenir sur les règles de solidarité, il n'y a pas lieu de reviser, sans démagogie, la question de la parité globale des avantages familiaux.

Elle rappelle que ce régime permet d'octroyer aux salariés des départements d'Outre-Mer des prestations comparables en volume à celles de la métropole, mais suivant des modalités particulières d'attribution notamment sous la forme collective par l'intermédiaire du Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire (F. A. S. S. O.).

Des affectations spéciales sont prévues en faveur des cantines scolaires de la préformation et de la formation professionnelle et d'une politique généralisée d'éducation familiale, notamment par la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 1967.

L'action sociale spécialisée compense, sous une forme en général collective, les prestations complémentaires versées en métropole : salaire unique, allocations de maternité, allocation de logement.

En contrepartie, les prestations individuelles sont allouées de manière dégressive (les abattements étant plus importants à partir du cinquième enfant).

2° *L'industrialisation dans les départements d'Outre-Mer.*

Votre Commission des Finances estime que, en dehors des améliorations à apporter au régime actuel des incitations, l'effort en matière d'industrialisation devrait plus spécialement porter sur le développement de petites et moyennes industries de transformation destinées à satisfaire les besoins locaux et entraînant une réduction des importations.

A cet effet il y aurait lieu d'intensifier les activités industrielles à base de productions locales végétales et animales (conditionnement de produits agricoles, conserveries de légumes, de fruits et

de poisson, jus de boissons, fabriques d'aliments du bétail, savonnerie, traitement des cuirs et peaux, scieries, usines de déroulage ou de fabrication de particules, voire même usine de pâte à papier en fonction des perspectives des marchés, etc.) et votre Commission des Finances souligne, en outre, l'urgence de mettre en place des industries créatrices de main-d'œuvre suffisamment compétitives pour exporter une partie importante de leur production.

Votre Commission des Finances ne peut à cet égard qu'approuver l'initiative du Gouvernement qui a présenté au vote de l'Assemblée Nationale, en seconde délibération, un amendement tendant à majorer de 2 millions de francs les dotations des charges communes ; cette ouverture de crédits a pour objet de permettre la mise sur pied d'un programme de réorganisation et de modernisation de l'activité sucrière dans le département de la Guadeloupe afin d'améliorer la situation économique et sociale de ce département.

3° Le tourisme dans les départements d'Outre-Mer.

Votre Commission des Finances a porté son attention sur le tourisme qui lui apparaît comme une chance sérieuse pour l'économie des départements des Antilles et de la Guyane ; elle a constaté que de nombreux projets étaient en cours de réalisation.

Elle estime que pour permettre la réalisation de l'indispensable infrastructure d'approche et d'environnement du tourisme, les concours publics doivent revêtir des formes variées, allant des subventions, des prêts aux exonérations fiscales.

En outre, il faudrait lancer de vastes campagnes de propagande en faveur de l'industrie hôtelière des départements d'Outre-Mer, notamment par un aménagement des tarifs, y compris ceux des passages aériens, afin de pouvoir gagner une plus large clientèle de ressortissants nord-américains et notamment des Canadiens.

Enfin, une politique d'incitation à la construction d'hôtels de classe moyenne favoriserait le séjour de nombreux métropolitains désireux de connaître les Antilles mais empêchés d'y passer des vacances par suite du prix élevé de pension pratiqué dans des hôtels de grand standing.

4° *Le service militaire adapté.*

La Commission des Finances, toujours attentive aux résultats obtenus par le service militaire adapté, souhaiterait que le Gouvernement lui indique ses intentions à cet égard. Certes, le service militaire adapté semble entrer dans les habitudes des départements d'Outre-Mer ; encore faudrait-il avoir l'assurance que l'on s'efforce d'en retirer le maximum d'avantages.

5° *La mise en valeur des gisements de bauxite de Guyane.*

Votre Commission des Finances rappelle que la découverte et l'exploration des gisements de bauxite de Kaw par le Bureau minier guyanais ont eu lieu en 1955. Elle considère que la mise en valeur de tels gisements va dans le sens de l'intérêt national et peut avoir un rôle important dans le développement de la Guyane.

Elle a appris qu'au cours de cette année un protocole d'accord a été signé entre l'Aluminium Company of Alcoa et le Bureau de recherches géologiques et minières (B. R. G. M.) et qu'une convention le complétant garantit les intérêts français du point de vue de l'approvisionnement en bauxite à partir du gisement de Kaw.

La production devra atteindre progressivement un rythme minimum de 1 million de tonnes de bauxite par an.

Votre Commission des Finances estime que le département de la Guyane, outre les effets d'entraînement d'une activité économique, pourra retirer des avantages appréciables, notamment sur le plan de l'emploi et des investissements.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des départements d'Outre-Mer pour l'année 1970.

ANNEXES



ANNEXE I

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Les statistiques ci-dessous fournissent approximativement, compte tenu des moyens encore insuffisants dont nous disposons pour établir des comptes économiques exacts, l'évolution du produit intérieur brut en Guadeloupe, Martinique et Réunion et des différents éléments qui le composent.

La situation de la Guyane, qui est toute différente, fera l'objet d'un paragraphe particulier.

Guadeloupe.

SECTEURS	ANNEES			
	1963	1965	1966	1967
	(En millions de francs français.)			
<i>Agriculture :</i>				
Sucre, rhum.....	89,6	88,2	80,4	69,5
Banane	47,4	37,7	37,4	38
Reste agriculture.....	52,4	45,6	52,1	64,3
Totaux agriculture.....	189,4	171,5	169,9	171,8
<i>Industries :</i>				
Industries alimentaires.....	7,9	9,8	12,4	13,9
Energie	6,7	10,1	10,9	12,5
Industries mécaniques électriques..	5,5	7	5,9	7
Industries diverses.....	6,1	9,1	9,9	10,5
B. T. P.....	53,7	79,1	109	96
Totaux industries.....	79,9	115,1	148,1	139,9
<i>Services :</i>				
Services de l'administration.....	127,5	171,7	187	216,2
Commerce	201,8	233,9	257,4	274,9
Autres services.....	102,6	127,1	139,7	144,5
Totaux services.....	431,9	532,7	584,1	635,6
Produit intérieur brut.....	701,2	819,3	902,1	947,3

Martinique.

SECTEURS	ANNEES			
	1963	1965	1966	1967
	(En millions de francs français.)			
<i>Agriculture :</i>				
Sucre, rhum	68,6	60	52,8	44,8
Banane	48,6	54,5	90,2	64
Ananas	12,1	9,6	10,1	9,8
Reste de l'agriculture	42,5	50,2	49,7	51,7
Totaux agriculture	171,7	174,3	202,8	170,3
<i>Industries :</i>				
Industrie alimentaire	15,2	15,1	16,5	18,1
Energie	6,5	8,6	10,2	13,1
Industries mécaniques-électriques..	7,9	12,4	12,1	15,5
Industries diverses	11,4	17,2	15,5	17,9
B. T. P.	60,3	87,6	107,1	111,7
Totaux industrie	101,3	140,9	161,4	176,3
<i>Services :</i>				
Services des administrations	178,3	232,6	246,3	270,6
Commerce	213,7	286,1	290,6	323,2
Autres services	106,3	145,9	155,9	163,1
Totaux services	498,3	664,6	692,8	756,9
Produit intérieur brut	771,3	979,8	1.057	1.103,5

Réunion.

SECTEURS	ANNEES			
	1963	1965	1966	1967
	(En millions de francs français.)			
<i>Agriculture :</i>				
Sucre, rhum.....	55,6	53,1	68,9	52,5
Reste agriculture.....	139,8	154,3	148,3	163,9
Totaux agriculture.....	195,4	207,4	218,2	216,4
<i>Industries :</i>				
Industries alimentaires.....	4	10,3	8,8	8,5
Energie	7,3	16,7	19,8	24,3
Industries mécaniques-électriques..	8,9	10,7	11,2	10,9
Industries diverses.....	8	7,2	6,1	7,1
B. T. P.....	74,3	109,2	129,4	132,3
Totaux industrie.....	102,5	154,1	175,3	184,1
<i>Services :</i>				
Services de l'administration.....	208,3	273,7	308,1	350,3
Commerce	217,5	308,7	326,8	359,4
Autres services.....	113,6	197,9	217,5	236,1
Totaux services.....	539,4	780,3	825,4	954,8
Produit intérieur brut.....	837,3	1.041,8	1.245,9	1.346,3

Ces tableaux confirment les observations que nous avons effectuées :

— la stagnation du produit agricole à l'exception de la Réunion où l'on constate un léger progrès ;

— la part relativement faible de l'industrie bien que l'accroissement soit constant.

En revanche, l'importance de plus en plus grande prise par les services, c'est-à-dire le secteur tertiaire (administrations, commerce) est frappante. Le produit des services dont la courbe est fortement ascendante est deux à trois fois supérieur au total des revenus en provenance des deux secteurs productifs : l'agriculture et l'industrie.

On comprend que dans ces conditions les déficits des balances commerciales ne cessent de s'accroître :

Guadeloupe.

(En milliers de francs.)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968
Importations	421.512	458.942	491.839	504.825
Exportations	186.859	172.836	160.136	187.876
Balance	— 234.653	— 286.106	— 331.703	— 316.949
Taux de couverture.....	44 %	38 %	33 %	37 %

Martinique.

(En milliers de francs.)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968
Importations	449.511	457.863	521.152	538.169
Exportations	185.632	220.729	211.606	196.949
Balance	— 263.869	— 237.134	— 309.646	— 341.220
Taux de couverture.....	41 %	48 %	41 %	37 %

Réunion.

(En milliers de francs.)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968
Importations	479.007	516.297	574.427	621.931
Exportations	170.010	193.386	179.703	227.710
Balance	— 308.997	— 322.911	— 394.724	— 394.221
Taux de couverture.....	35 %	37 %	31 %	37 %

La Guyane.

La détérioration de la balance commerciale de la Guyane est particulièrement nette :

(En milliers de francs.)

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968
Importations	99.059	137.258	207.940	256.974
Exportations	14.314	17.038	18.434	17.008
Balance	— 84.748	— 120.220	— 189.506	— 239.966
Taux de couverture.....	14,40 %	12 %	9 %	6 %

Cette situation est due à l'état de sous-développement dans lequel se trouve la Guyane alors que grâce à l'aide métropolitaine et aux investissements effectués la consommation intérieure ne cesse de se développer. Les espoirs que l'on peut, à juste titre, mettre dans l'exploitation des bois forestiers ne suffiront pas à apaiser notre inquiétude.

En fait il se passe en Guyane le même phénomène qu'à Tahiti, à la suite de l'installation du Centre d'expérimentation spatiale à Kourou.

Les travaux d'infrastructure, la construction de logements connaîtront, comme en Polynésie, un brusque essor. Le marché de l'emploi s'en trouvera bouleversé. Mais en revanche l'équilibre économique du département aura le même caractère artificiel. C'est dire que l'avenir économique de la Guyane apparaît désormais lié à celui du C.N.E.S. Son activité est pour le moment assez réduite. Il nous faut d'autant plus souhaiter que le projet américain d'utiliser la base de lancements de fusées de la Guyane aboutisse.

ANNEXE II

LES ACTIONS SOCIALES TENDANT DIRECTEMENT A AMELIORER LES CONDITIONS ET LE NIVEAU DE VIE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

1° Les actions sociales de caractère spécifique.

Cantines scolaires.

Les résultats de la politique menée en faveur des cantines scolaires s'analysent comme suit par département :

Martinique :

Actuellement 115 cantines issues du Fonds d'action sociale obligatoire (F. A. S. O.) fonctionnent normalement.

Le nombre des repas servis dans les cantines F. A. S. O. et municipales s'élève à 5.760.000. Pour l'année scolaire 1968-1969, les dépenses globales se sont élevées à 7.295.308,69 F.

Guadeloupe :

Les efforts entrepris précédemment ont été principalement orientés vers :

- la mise en place d'un réseau de cuisines centrales rationnellement équipées ;
- l'amélioration des équipements, matériels de transports et distribution de nourriture ;
- l'assainissement et la régularisation du processus de ravitaillement en fournitures et denrées alimentaires.

L'effectif journalier moyen des rationnaires est passé de 22.800 en 1968 à 30.800 pour le premier semestre 1969 ; il atteindra 40.000 environ à la fin de l'année en cours.

Le nombre des cuisines centrales aura passé de 8 en 1968 à 27 en fin 1969, et devrait atteindre ultérieurement 34 à la fin de 1970.

Réunion :

Le nombre d'élèves accueillis dans les cantines scolaires du département représente environ 90 % des effectifs scolaires des classes primaires et maternelles.

Le Fonds d'action sociale obligatoire (F. A. S. O.) consacre en 1969 un peu plus de 1 milliard de francs C. F. A. à ce service qui représente un coût global de 1.500.000.000 F environ. La différence est assurée par les budgets communaux et la participation des familles.

Le F. A. S. O. participe à l'achat par les communes des denrées alimentaires à raison de 35 F C. F. A. par jour et par rationnaire pendant 180 jours. De plus il participe à la rémunération du personnel de service et de surveillance pour 119 millions de francs C. F. A. au total.

Des distributions complémentaires en nature de lait, yaourts, bananes et depuis cette année œufs frais, sont régulièrement assurées.

Le programme d'investissement a été réduit en raison du coût très élevé du fonctionnement et des efforts accomplis antérieurement.

Cependant, cinquante armoires frigorifiques ont été commandées.

Les cantines sont contrôlées par l'autorité de tutelle par les voies ordinaires et sur le plan technique par un inspecteur départemental qualifié.

L'évolution favorable en poids et taille des enfants réunionnais permet de conclure à une bonne efficacité du service des cantines scolaires.

Travailleuses familiales.

Martinique :

Le nombre de travailleuses familiales en fonctions s'élève à 71 dont 44 rurales et 27 urbaines qui ont fait bénéficier de leurs services environ 1.562 familles.

Les dépenses engagées jusqu'au 30 septembre 1969 s'élèvent à 994.800 F.

Actuellement 19 travailleuses familiales suivent des cours de formation.

Le service dispose de 12 centres sociaux dont 10 ruraux et 2 urbains.

Les interventions sont efficaces pour l'action sociale qu'il mène dans le cadre de l'éducation et de la promotion des familles.

Guadeloupe :

L'Association de gestion des auxiliaires familiales a fait fonctionner 9 centres sociaux et 9 garderies employant 9 assistantes sociales, 80 travailleuses familiales, 43 employés de garderie et 6 employés administratifs.

1.100 familles ont bénéficié de placements à domicile de travailleuses familiales, mais 180 demandes n'ont pu être satisfaites faute de personnel disponible.

Les garderies ont hébergé, mensuellement, 3.000 enfants et distribuent 66.000 repas chauds.

Les centres ont accueilli 5.000 personnes et effectuent 85.000 prêts de livres.

Les activités diverses de l'Association guadeloupéenne des auxiliaires familiales lui ont permis ou permettront de visiter, recevoir ou consulter 100.000 personnes dans le courant de l'année 1969.

Réunion :

L'Association réunionnaise pour la formation et l'utilisation des travailleurs sociaux subventionnée par le F. A. S. O. emploie 131 travailleuses familiales réparties dans toute l'île dans des unités de formation ménagère sous le contrôle de 5 monitrices d'enseignement ménager.

Le budget de l'A. R. F. U. T. S. pour 1969 est de 152.931.145 F C. F. A. dont 141.257.500 provenant du F. A. S. O.

Cinquante-deux unités de formation ménagère sont en service dont quatre ont été achevées en 1969. Cinq autres sont en construction.

A noter la progression très nette de fréquentation des unités de formation ménagère par des femmes et des jeunes filles principalement dans les régions agricoles.

Le chiffre de fréquentation habituelle a passé de 2.400 en 1968 à 4.000 en 1969.

Guyane :

L'achèvement du centre social Zéphyr a nécessité 78.000 F d'investissement. Le nombre de travailleuses sociales est de 10. Le coût des dépenses de fonctionnement s'élève à 210.000 F.

Les dépenses afférentes aux cantines scolaires s'élèvent actuellement à :

— Equipement 190.000 F.

— Fonctionnement 699.550 F.

L'infrastructure est de 29 cantines accueillant 3.979 enfants.

2° Les salaires.

L'évolution de la politique des salaires est retracée dans les deux tableaux ci-dessous.

1. EVOLUTION AU COURS DE L'ANNÉE 1969

Antilles - Guyane.

DATE D'EFFET	SALAIRE hebdomadaire.	SALAIRE horaire.	POURCENTAGE d'augmentation.
1 ^{er} janvier 1969	104,887	2,62	6,99
1 ^{er} juillet 1969	107,509	2,68	2,50
1 ^{er} octobre 1969	111,594	2,78	3,80

Réunion.

DATE D'EFFET	SALAIRE hebdomadaire.	SALAIRE horaire.	POURCENTAGE d'augmentation.
1 ^{er} janvier 1969	(1) 85,594	(1) 2,13	3,49
1 ^{er} juillet 1969	87,734	2,19	2,50
1 ^{er} octobre 1969	(2) 89,927	2,24	2,50
1 ^{er} janvier 1970	(2) 91,068	2,27	1,30

(1) Pour le département de la Réunion, les francs C. F. A. ont été convertis en francs actuels métropolitains.

(2) Décrets n° 69-609 et n° 69-610 du 9 octobre 1969 (*Journal officiel* du 10 octobre 1969).

On trouvera en outre, à la page suivante, le tableau retraçant l'évolution du S.M.I.G. en métropole et dans les départements d'Outre-Mer depuis 1961.

2. Evolution comparative du S.M.I.G. métropolitain et du S.M.I.G. dans les départements d'Outre-Mer.

(Salaire horaire en anciens francs. — Réunion : 2 anciens francs = 1 franc C. F. A.)

DATES	METROPOLE		ANTILLES ET GUYANE		RÉUNION		
	Salaire horaire.	Salaire horaire.	Différence avec la métropole.		Salaire horaire.	Différence avec la métropole.	
			En valeur absolue.	Abattement sur la zone métropolitaine.		En valeur absolue.	Abattement sur la zone métropolitaine.
				%			%
	<i>Zone 8.</i>						
Décembre 1961	155,15 (+ 2,92 %)	136,75 (+ 5,2 %)	18,40	12	110 (+ 5 %)	45,15	29
Janvier 1962	»	145 (+ 6 %)	10,15	6,50	»	»	»
Juin 1962	159 (+ 2,45 %)	153,70 (+ 6 %)	5,30	3,50	»	49	31
Juillet 1962	»	»	»	»	121 (+ 10 %)	38	24
	<i>Zone 6.</i>						
Janvier 1963	169,75 (+ 3,5 %)	161,50 (+ 5 %)	8,25	4,86	»	»	»
Mars 1963	»	»	»	»	128,80 (+ 6,4 %)	40,95	24
Août 1963	176,90 (+ 4,22 %)	169,50 (+ 4,9 %)	7,40	4,18	»	48,10	27,10
Octobre 1963	»	»	»	»	136,80 (+ 6,2 %)	40,10	22,6
Janvier 1964	»	171,50 (+ 1,17 %)	5,40	3,05	138,80 (+ 1,45 %)	38,10	21,5
Juillet 1964	»	175 (+ 2,04 %)	1,9	1,07	146 (+ 5,18 %)	30,9	17,4
Octobre 1964	181,35 (+ 2,52 %)	»	6,35	3,50	»	35,35	19,5
Janvier 1965	»	181,35 (+ 3,63 %)	»	»	152,35 (+ 4,35 %)	29	15,99
Mars 1965	185 (+ 2 %)	185 (+ 2 %)	»	»	156 (+ 2,39 %)	29	15,67
Septembre 1965	188,7 (+ 2 %)	188,7 (+ 2 %)	»	»	159,7 (+ 2,37 %)	29	15,37
Mars 1966	192,7 (+ 2,12 %)	192,7 (+ 2,12 %)	»	»	164,2 (+ 2,82 %)	28,5	14,8
Octobre 1966	197,4 (+ 2,44 %)	197,4 (+ 2,44 %)	»	»	168,9 (+ 2,86 %)	28,5	14,43
	<i>Zone 5.</i>						
Janvier 1967	199,5 (+ 1,06 %)	199,5 (+ 1,06 %)	»	»	171 (+ 1,24 %)	28,5	14,28
	<i>Zone 4.</i>						
Juillet 1967	206,4 (+ 3,45 %)	206,4 (+ 3,45 %)	»	»	177,9 (+ 4 %)	28,5	13,8
	<i>Zone 2.</i>						
Janvier 1968	217,6 (+ 5,42 %)	213,1 (+ 3,24 %)	4,5	2	184,6 (+ 3,76 %)	33	15,16
	<i>Zone 0.</i>						
Juin 1968	300 (+ 37 %)	245,06 (+ 14,99 %)	54,94	18,31	206,75 (+ 11,99 %)	93,25	31,08
Janvier 1969	308 (+ 2,72 %)	262,21 (+ 6,99 %)	45,99	14,87	213,98 (+ 3,49 %)	94,02	30,52
Avril 1969	315 (+ 2,33 %)	»	52,79	16,75	»	101,02	32,06
Juillet 1969	»	268,76 (+ 2,5 %)	46,24	14,67	219,32 (+ 2,50 %)	95,68	30,37
Octobre 1969	327 (+ 3,80 %)	278,98 (+ 3,80 %)	48,02	14,68	224,81 (+ 2,50 %)	102,19	31,25
Janvier 1970	»	»	»	»	227,67 (+ 1,30 %)	99,33	30,37

En définitive, il ressort de l'examen des deux premiers tableaux que l'accroissement moyen en 1969 aura été de 4,43 % aux Antilles et Guyane et de 2,44 % à la Réunion.

Ainsi, de 1961 à 1970 la différence relative entre les départements d'outre-mer et la métropole n'a pas été réduite, mais au contraire s'est légèrement accentuée, puisqu'en 1961 l'abattement par rapport à la zone métropolitaine de référence était de 12 % aux Antilles et en Guyane, alors qu'en janvier 1970, il sera de 14,68 %. Pour la Réunion, on enregistre un abattement de 29 % en 1961 et de 30,37 % en janvier 1970.

3° Sécurité sociale. — Allocations familiales. — Aide sociale.

Sécurité sociale. — Allocations familiales.

Un accord est intervenu à l'échelon gouvernemental pour le relèvement suivant des allocations familiales dans les départements d'Outre-Mer à compter du 1^{er} août 1969 :

- 4,5 % des allocations familiales individuelles ;
- 20 % des majorations pour enfants de plus de dix et de plus de quinze ans.

Par ailleurs, une allocation exceptionnelle de 100 F, qui sera consentie aux familles de trois enfants non imposées sur le revenu au titre de l'exercice 1967, sera répercutée dans les départements d'Outre-Mer ; elle donnera lieu, comme en Métropole, à une majoration de 30 F au-delà du troisième enfant.

Tableau des allocations familiales versées par famille à la Guadeloupe depuis 1961 (1).

(Allocations mensuelles exprimées en anciens francs métropolitains.)

DESIGNATION	UN ENFANT	DEUX ENFANTS	TROIS ENFANTS	QUATRE ENFANTS	CINQ ENFANTS	SIX ENFANTS	SEPT ENFANTS	HUIT ENFANTS	NEUF ENFANTS	DIX ENFANTS
1961										
Montant versé :										
1° Par jour.....	60	128	196	264	332	400	468	536	604	672
2° Par mois.....	1.500	3.200	4.900	6.600	8.300	10.000	11.700	13.400	15.100	16.800
1962										
Montant versé :										
1° Par jour.....	60	150	250	350	430	500	570	640	710	780
2° Par mois.....	1.500	3.750	6.250	8.750	10.750	12.500	14.250	16.000	17.750	19.500
Pourcentage d'augmentation par rapport à 1961.....	»	17	27,5	32,5	29,5	25	22	19,5	17,5	16
1963 (janvier et juillet).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	70	200	400	610	720	780	840	900	960	1.020
2° Par mois.....	1.750	5.000	10.000	5.250	18.000	19.500	21.000	22.500	24.000	25.500
Pourcentage d'augmentation par rapport à 1962.....	16,6	33,3	60	74,3	67,4	56	47,4	40	35,2	30,7
1964 (1 ^{er} juillet).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	70	207	467	737	854	914	974	1.034	1.094	1.154
2° Par mois.....	1.750	5.175	11.675	18.425	21.350	22.850	24.350	25.850	27.350	28.850
Pourcentage d'augmentation par rapport à 1963.....	»	3,5	16,75	20,8	18,6	17,2	15,9	14,9	13,9	13,1
1965 (1 ^{er} janvier).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	70	210	500	800	920	980	1.040	1.100	1.160	1.220
2° Par mois.....	1.750	5.250	12.500	20.000	23.000	24.500	26.000	27.500	29.000	30.500
Pourcentage d'augmentation par rapport à 1964.....	»	1,4	7	8,5	7,7	7,2	6,8	6,4	6	5,7

(1) Les taux de la Martinique et de la Guyane diffèrent sensiblement de ceux de la Guadeloupe pour 1961 et 1962; ils sont identiques à partir du 1^{er} juillet.

Un relèvement des allocations familiales dans les départements d'Outre-Mer, à compter du 1^{er} août 1969, est prévu dans les conditions suivantes : 4,5 % des allocations individuelles — 20 % de la majoration pour enfant de plus de 10 ans et de plus de 15 ans.

DESIGNATION	UN ENFANT	DEUX ENFANTS	TROIS ENFANTS	QUATRE ENFANTS	CINQ ENFANTS	SIX ENFANTS	SEPT ENFANTS	HUIT ENFANTS	NEUF ENFANTS	DIX ENFANTS
1965 (1 ^{er} octobre).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	72,8	218,4	520	832	956,8	1.019,2	1.081,6	1.144	1.206,4	1.268,8
2° Par mois.....	1.820	5.460	13.000	20.800	23.920	25.480	27.040	28.600	30.160	31.720
Pourcentage d'augmentation par rapport au 1 ^{er} jan- vier 1965.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
1966 (1 ^{er} mars).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	75,6	226,8	540	864	993,6	1.058,4	1.123,2	1.188	1.252,8	1.317,6
2° Par mois.....	1.890	5.670	13.500	21.600	24.840	26.460	28.080	29.700	31.320	32.940
Pourcentage d'augmentation par rapport au 1 ^{er} octo- bre 1966.....	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84
1966 (1 ^{er} août).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	78	237	567	907	1.047	1.117	1.187	1.257	1.327	1.397
2° Par mois.....	1.950	5.925	14.175	22.675	26.175	27.925	29.675	31.425	33.175	34.925
Pourcentage d'augmentation par rapport au 1 ^{er} mars 1966.	3,17	4,49	5	4,97	5,37	5,53	5,68	5,80	5,92	6,02
1968 (1 ^{er} mars).										
Montant versé :										
1° Par jour.....	82	248	593	948	1.094	1.167	1.240	1.313	1.386	1.464
2° Par mois.....	2.050	6.200	14.825	23.700	27.350	29.175	31.000	32.825	34.650	36.660
Pourcentage d'augmentation par rapport au 1 ^{er} août 1966.	5,12	4,64	4,58	4,52	4,48	4,47	4,46	4,45	4,44	4,79
Pourcentage d'augmentation entre 1961 et le 1 ^{er} mars 1968.....	36	93	202	259	229	191	164	144	129	117

Aide sociale :

Au 1^{er} janvier 1969 :

a) Augmentation comme en métropole de 100 F du Fonds national de solidarité (F. N. S.) (décret du 20 janvier 1969) ;

b) Relèvement de 100 F des plafonds de ressources des allocations de base (décret du 28 mars 1969) ;

c) Relèvement par le décret précité du 28 mars 1969 du taux des allocations de compensation et de la majoration spéciale pour grands infirmes.

— *Avantage vieillesse invalidité :*

Augmentation de 100 F au 1^{er} octobre 1969 du taux de l'allocation vieillesse aux vieux travailleurs salariés (A. V. T. S.) (décret du 26 septembre 1969).

— *Revalorisation des rentes accidents du travail :*

— 4,3 % au 1^{er} avril 1969 (arrêté du 9 avril 1969, J. O. 17 avril 1969) ;

— 3 % au 1^{er} novembre 1969 (arrêté du 1^{er} octobre 1969, J. O. 3 octobre 1969).

Taux et plafonds des allocations d'aide sociale.

(Plafonds et allocations annuelles en N F.)

DESIGNATION	1 ^{er} NOVEMBRE 1964		1 ^{er} JUILLET 1968		1 ^{er} JANVIER 1969	
	Taux.	Plafond.	Taux.	Plafond.	Taux.	Plafond.
<i>Aide sociale aux personnes âgées.</i>						
Métropole	1.000	3.200	1.550	4.000	1.550	4.100
D. O. M.....	660	1.400	1.210	2.200	1.210	2.300
<i>Aide sociale aux infirmes.</i>						
Métropole	1.000	2.100	1.550	2.900	1.550	3.000
D. O. M.....	660	1.400	1.210	2.200	1.210	2.300
<i>Aide sociale aux grands infirmes.</i>						
Métropole :						
Travailleurs	1.000	2.200	1.550	4.000	1.550	4.100
Non travailleurs.....						
Allocations D. O. M. :						
Travailleurs	950	1.000	1.500	4.000	1.500	4.100
Non travailleurs.....				à 2.700		à 2.800

DESIGNATION	1 ^{er} NOVEMBRE 1964		1 ^{er} JUILLET 1968		1 ^{er} JANVIER 1969	
	Taux.	Plafond.	Taux.	Plafond.	Taux.	Plafond.
<i>Majoration spéciale.</i>						
Métropole	2.257	»	2.992	6.992	2.992	7.092
	à 4.514		à 5.984	à 9.984	à 5.984	à 10.084
D. O. M. maximum.....	1.800	»	2.640	5.340	2.900	5.700
<i>Allocation de compensation.</i>						
Métropole :						
Avec tierce personne.....	5.078	»	6.732	10.732	6.732	10.832
Sans tierce personne.....	2.257	»	2.992	6.992	2.992	7.092
	à 2.385		à 4.488	à 8.488	à 4.488	à 8.588
D. O. M. :						
Avec tierce personne.....	2.000	»	2.970	6.970	3.265	7.365
Sans tierce personne.....	900	»	1.320	5.320	1.450	5.550
	à 1.300		à 1.980	à 5.980	à 2.175	à 6.275
<i>Allocations spéciales aux enfants infirmes.</i>						
Métropole	760	»	948	»	948	»
	à 1.520		à 1.896		à 1.896	
D. O. M.....	475	»	750	»	750	»
	à 950		à 1.500		à 1.500	
<i>Allocations militaires.</i>						
Métropole	960	(Seine).	960	»	960	»
	à 1.200		à 1.200		à 1.200	
D. O. M.....	960	»	960	»	960	»
<i>Allocations aux assistés médicaux.</i>						
Métropole	1.000	»	1.550	»	1.550	»
D. O. M.....	700	»	1.250	»	1.250	»

Majoration des avantages sociaux communs départements d'Outre-Mer-Métropole.

(Allocations annuelles en N. F.)

DESIGNATION	AVANT LE 1 ^{er} JUILLET 1963	1 ^{er} JUILLET 1963	1 ^{er} JANVIER 1964	1 ^{er} NOVEMBRE 1964	1 ^{er} JUILLET 1965	1 ^{er} JANVIER 1966	1 ^{er} JUILLET 1966	1 ^{er} JANVIER 1967	1 ^{er} OCTOBRE 1967	1 ^{er} JANVIER 1968	1 ^{er} FEVRIER 1968	1 ^{er} JUILLET 1968	1 ^{er} JANVIER 1969	1 ^{er} OCTOBRE 1969	1 ^{er} JANVIER 1970
A. V. T. S. (1)....	800	900	900	1.000	1.100	1.150	1.250	1.300	1.400	1.450	1.450	1.550	1.550	1.650	,
F. N. S. (2).....	520	700	700	700	700	750	800	800	800	850	950	950	1.050	1.050	1.250
Allocations mili- taires :															
Communes de moins de 5.000 habitants	360	360	(3) 900	960	960	960	960	960	960	960	960	960	960	960	,
Communes de plus de 5.000 habi- tants	419,75	419,75		960	960	960	960	960	960	960	960	960	960	960	,

(1) L'allocation aux vieux travailleurs salariés est portée à 1.650 F au 1^{er} octobre 1969 par le décret n° 69-878 du 26 septembre 1969.

(2) L'allocation complémentaire du Fonds national de solidarité est portée de 1.050 F à 1.250 F au 1^{er} janvier 1970 par le décret n° 69-879 du 26 septembre 1969.

(3) Depuis le 25 avril 1964.

4° Les loyers.

Certaines catégories de logements dans les départements d'Outre-Mer ont leurs loyers réglementés ou limités. Il s'agit :

1° Des locaux insalubres à usage d'habitation dans les villes principales, dont les loyers ont été fixés par arrêté préfectoral en application de la loi n° 65-1003 du 30 novembre 1965 ; de semblables arrêtés ont été pris par les préfets de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion ;

2° Des logements de type économique construits par les sociétés immobilières d'Etat et d'économie mixte dont les loyers sont pratiquement contrôlés par l'administration et fixés à des chiffres très modérés ;

3° Des logements construits par des particuliers à l'aide de prêts spéciaux à la construction garantis par l'Etat postérieurement au 1^{er} janvier 1964 et dont le loyer est pratiquement plafonné à 8,72 % du montant des dépenses.

Les loyers des autres locaux sont libres. Une mention doit cependant être faite du blocage des loyers qui avait été institué par la loi n° 48-1977 du 31 décembre 1948 : cette loi avait prévu le maintien dans les lieux des locataires ou occupants des locaux d'habitation ou à usage professionnel et fixé le prix des loyers applicable à leur montant au 31 août 1948.

Cette loi qui bloque les loyers au profit des locataires anciennement dans les lieux a été prorogée d'année en année ; la dernière prorogation est intervenue par la loi n° 66-473 du 5 juillet 1966, avec effet jusqu'au 1^{er} juillet 1967.

Depuis le 1^{er} juillet 1967, la liberté des loyers s'applique aux locataires dans les lieux antérieurement au 1^{er} janvier 1969, qui ne bénéficient plus du maintien dans les lieux.

ANNEXE III

LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le service militaire adapté a poursuivi, en 1969, sa mission en matière de promotion sociale, de formation professionnelle et de réalisation de travaux au profit des collectivités locales.

A. — Antilles-Guyane.

En ce qui concerne les travaux au profit des collectivités locales, le montant des crédits consacrés à l'exécution de ces travaux s'est élevé, en 1968, à 2.140.000 F.

Les principaux travaux exécutés pendant cette période sont les suivants :

a) DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Sainte-Anne :

Construction de 11 logements (3^e tranche) au profit de la S. I. A. G. portant à 37 le nombre de logements construits au bénéfice de cette commune.

Schoelcher :

Travaux de dégagement du stade municipal du quartier Anse-Madame, suite à la tempête tropicale « Beulah ». Déblaiement de 7.000 mètres cubes au profit de la commune.

Sainte-Anne (Pointe Marin) :

Poursuite du remblaiement d'un marécage de trois hectares d'une partie du domaine public situé en bordure de la zone d'implantation retenue pour la construction d'un village de vacances (achèvement des travaux prévu pour la fin de l'année 1968).

Le Marin Rivière Pilote :

Poursuite de la construction d'une route d'environ 10 kilomètres reliant ces deux communes et desservant les sites touristiques du littoral (travaux commencés le 15 juillet 1966).

b) DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Piste d'envol des Saintes (Terre de Haut) :

Réalisation d'une piste d'envol de 600 mètres pour avions légers. Cet important chantier qui a nécessité plus de 140.000 mètres cubes de terrassement a été achevé en 1968.

Chantier du Lamentin :

Remblaiement au profit de la commune du Lamentin d'un marécage situé entre le chemin du Blachon et la rivière du Lamentin. (Cubage du terrassement : environ 50.000 mètres cubes.)

Neuf Château :

Construction d'une route d'accès à la station de l'Institut de recherches fruits et agrumes coloniaux (I. F. A. C.). Reprise de 1.260 mètres de route existante. Création de 640 mètres de route nouvelle.

Aménagement du domaine de Longueteau :

Exécution de la troisième tranche d'aménagement du domaine en vue de sa mise à la disposition de la S. A. T. E. C. dans le cadre de la réforme foncière. (Défrichement de 120 hectares de forêts. Construction de 13 kilomètres de route et de 40 kilomètres de lisières.)

Poursuite de l'aménagement des itinéraires touristiques de l'anse Bertrand :

Le projet comprend l'aménagement ou la création de trois chemins :

- chemin de l'anse Bertrand à la Grande Vigie : 5.800 mètres ;
- chemin de la Grande Vigie à la Porte d'Enfer : 5.960 mètres ;
- chemin de l'anse Pistolet : 500 mètres.

En outre, sept chemins pour piétons représentant 6.300 mètres sont à aménager pour permettre l'accès à divers points de vue.

Ces importants travaux ont débuté dans le courant du troisième trimestre 1967. Leur fin est prévue dans le courant de l'année 1969.

c) DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

— Zone de Montravail :

Ouverture d'un chemin au profit de la préfecture de la Guyane.

— Usine du Larivot :

Transport d'eau du camp du Tigre à l'usine du Larivot (1.872 mètres cubes au profit de la P. I. D. E. G.).

— Route Tonate—Le Galion :

Ce très important ouvrage consistant en la réalisation d'une route nationale de 31,400 kilomètres a été terminé dans les premiers mois de 1967.

La réalisation de cette route qui permet d'éviter le bac du Larivot a nécessité l'exécution de 450.000 mètres cubes de terrassement et l'apport de 77.000 mètres cubes de latérite pour la couche de roulement. 600.000 mètres carrés de déforestation ont été exécutés. Par ailleurs, 1.276 mètres linéaires de buses Armco de tous diamètres (60, 80, 100 et buses arches) ont été mis en place.

Il s'agit là d'une réalisation très importante qui a été menée à bien par les unités du S. M. A. de Guyane, dans des conditions d'exécution très difficiles.

— Route Le Galion—Orapu—Fourgassie :

Le S. M. A. travaille maintenant à l'édification de cette route d'une longueur de 27 kilomètres environ et comportant notamment le lancement d'un pont sur la rivière Orapu.

Les travaux sont en cours. La date de fin de ce chantier ne peut être précisée pour le moment.

*

* *

B. — Le service militaire adapté à la Réunion.

L'expérience menée au service militaire adapté de la Réunion, depuis 1965, en matière de préformation professionnelle a donné d'excellents résultats. Des examens effectués par un psychotechnicien des Affaires sociales ont montré que 60 % des jeunes Réunionnais issus du S. M. A. de la Réunion étaient admis dans des centres de F. P. A. en Métropole ou à la Réunion.

Aussi, pour permettre à un plus grand nombre de jeunes Réunionnais de profiter de cette possibilité nouvelle de préformation professionnelle et de promotion sociale, les effectifs du S. M. A./Réunion ont été portés, en 1968, de 191 à 300 unités.

Le S. M. A. de la Réunion incorpore annuellement 162 jeunes gens du contingent réunionnais, soit environ 15 % des effectifs incorporables de ce Département d'Outre-Mer.

La création, en 1969, de 60 emplois dont 50 recrues locales tendait à accroître la proportion de jeunes Réunionnais profitant de cette forme bénéfique de service militaire afin qu'elle atteigne progressivement celle des jeunes Antillais et Guyanais servant dans les unités du S. M. A. qui est de 50 % du contingent incorporable.

Par ailleurs, le S. M. A. de la Réunion applique sur les chantiers les méthodes enseignées en ateliers en exécutant des travaux au profit des collectivités locales.

Le montant des crédits consacrés à l'exécution de ces travaux s'élevait, en 1968, à 260.000 F.

Le S. M. A. de la Réunion a construit, à Saint-Benoit, dans le cadre de la lutte antibidonville, 16 logements type F 4. Il construit actuellement, dans le même but, 16 logements type F 4, à Saint-Louis.